

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Quinzième session de la Conférence des Parties  
Doha (Qatar), 13 – 25 mars 2010

Compte rendu résumé de la première séance plénière

13 mars 2010: 15h00 – 16h30

Secrétariat: Willem Wijnstekers  
PNUE: Achim Steiner  
Rapporteurs: J. Caldwell  
K. Malsch

**Allocutions de bienvenue et ouverture de la session**

Son Excellence le Ministre de l'environnement, M. Abdulla bin Mubarak bin Aboud Al-Madadi, souhaite la bienvenue à tous les participants et se dit fier que cette session de la Conférence des Parties au Qatar soit la première à se tenir au Moyen-Orient. Il fait remarquer que la CITES est l'une des conventions sur la conservation les plus efficaces, du fait, plus particulièrement, de ses objectifs de recherche d'un judicieux équilibre entre les questions d'environnement et les questions de développement. Il estime que le commerce illégal constitue l'une des principales menaces qui pèse sur les espèces et il se déclare convaincu que la CITES a d'importants effets sur la lutte contre le commerce non durable. Il se réfère aux activités de conservation au Qatar, et notamment à la réussite des efforts visant au redressement de la population de l'oryx arabe, qui s'élève aujourd'hui à 1300 individus dans le pays. Il exprime l'espoir que les discussions de la session actuelle puissent conduire à une protection permanente des ressources naturelles grâce au contrôle du commerce.

Le Directeur exécutif du PNUE, M. Achim Steiner, commence son intervention en soulignant que la CITES est aujourd'hui plus pertinente qu'elle ne l'a jamais été auparavant, compte tenu des menaces croissantes qui pèsent sur la biodiversité. Il exprime sa gratitude au Gouvernement qatarien pour avoir accueilli cette session, en faisant remarquer que ce pays avait déjà accueilli une réunion sans documents des Parties au Protocole de Montréal et à la Convention de Vienne, en espérant que cela permette de fixer des normes pour l'avenir. Il invite instamment la communauté internationale à redoubler d'efforts pour prendre des mesures, entre les sessions, afin que la CITES perdure, en réfléchissant aux débuts visionnaires de cette convention et à sa tradition pionnière, dont elle est fière, qui depuis 35 ans consiste à maintenir le lien entre la conservation et l'utilisation durable. Il note que la CITES place la gestion de l'environnement au cœur des politiques économiques, dont le commerce est un élément moteur. Toutefois, en cette année internationale des Nations Unies pour la biodiversité, il conviendrait de reconnaître que les objectifs fixés par la communauté internationale consistant à stopper et renverser le déclin des espèces n'ont pas été atteints. La CITES est un instrument fondamental pour mettre un terme à la perte de biodiversité, mais son avenir devrait s'inscrire dans le contexte d'un système international de gouvernance en voie de formation, impliquant des synergies avec d'autres accords liés à la biodiversité et, de façon plus générale, avec les réalités économiques mondiales. Les batailles menées question par question n'ont guère été utiles à la Convention et il conviendrait de faire une pause pour engager une réflexion. L'orateur déplore l'érosion des ressources dévolues à la CITES et souligne que le Secrétariat déploie beaucoup d'efforts pour fonctionner et bien davantage encore pour croître. Il invite donc instamment les Parties à se demander ce qu'elles veulent que la CITES leur fournisse, et de façon plus réaliste, quels sont les fonds indispensables à cet effet, car le niveau actuel du financement équivaut à un mandat de clôture des activités. Cinq millions d'USD pour une convention qui couvre 34.000 espèces, c'est insuffisant; par ailleurs il faudrait davantage de souplesse dans l'utilisation des ressources. Il conclut en remerciant le Secrétaire général sortant pour son précieux travail et pour les qualités de dirigeant dont il a fait preuve, et il annonce le nom de son successeur, M. John Scanlon, actuellement Conseiller principal du PNUE

auprès du Directeur exécutif pour la politique et les programmes. Il assure aux délégués qu'il prend très au sérieux la CITES et il s'engage à ce que le PNUE appuie une mise en œuvre efficace de la Convention.

Le Secrétaire général de la CITES, M. Willem Wijnstekers, exprime sa gratitude au Gouvernement et au peuple du Qatar qui accueillent la session. Il fait remarquer que la Conférence des Parties constitue une parfaite occasion de renforcer la prise de conscience des problèmes couverts par la CITES et il remercie le pays hôte pour avoir bien voulu fournir l'interprétation en arabe. Il remercie également le Gouvernement qatarien et les autres Parties donatrices pour leur contribution au projet des délégués parrainés. Il note que la CITES est l'accord sur la biodiversité le plus efficace et qu'elle n'a subi aucune perte d'importance ou d'influence en ses trente-cinq ans d'existence. Depuis qu'il est devenu Secrétaire général en 2000, le nombre des Parties est passé de 150 à 175 et la CITES est à présent proche de son objectif d'une représentation de la totalité des pays du monde. Bien que le but consistant à réduire le rythme de la perte de biodiversité avant 2010 n'ait pas été atteint, il se déclare fermement convaincu que la CITES contribue activement à sa réalisation.

L'orateur souligne la nécessité de meilleures synergies avec d'autres conventions liées à la biodiversité, et, compte tenu de la diminution des ressources, il met l'accent sur le fait qu'il est important de simplifier les résolutions et décisions existantes. Il se dit préoccupé par le fait qu'en dépit de l'augmentation du nombre des Parties et de la demande accrue pour des services supplémentaires du Secrétariat, le financement par les Parties a diminué ces dix dernières années. Il estime qu'il faut davantage de volonté politique des Parties pour remplir leurs obligations et il suggère que les décisions relatives au budget reflètent leur engagement à mettre en œuvre la Convention. Il attire l'attention sur le dernier rapport d'activité du Secrétariat de la CITES, pour les années 2008-2009. Il déclare ne pas partager l'opinion selon laquelle la CITES n'est pas un instrument adapté à la gestion des espèces marines exploitées commercialement. Il déplore par ailleurs les accusations inappropriées et injustifiées selon lesquelles le Secrétariat aurait manipulé le résultat de la 14<sup>e</sup> session de la Conférence ainsi que par les suggestions de parti pris suite à la publication de l'évaluation provisoire des propositions d'amendements. Il souligne la nécessité de la coopération internationale et d'un dialogue positif fondé sur le respect mutuel tout au long de la session. Il termine en déclarant la session ouverte.

#### **Election du président et du vice-président de la session, ainsi que des présidents des Comités I et II et du Comité de vérification des pouvoirs**

Le Vice-Président suppléant du Comité permanent, M. Meng Xialin, déclare que le Comité permanent a proposé les candidatures du Sheikh Faleh Bin Nasser Al-Thani (Qatar), en qualité de président de la session, de M. Ghanim Abdullah Mohammed (Qatar), en qualité de président suppléant de la session et de Mme Nancy Céspedes (Chili) et M. Robert Gabel (Etats-Unis d'Amérique), en qualité de vice-présidents. Ces candidatures sont acceptées par acclamations.

Les candidatures de M. John Donaldson (Afrique du Sud), M. Wilbur Dovey (Nouvelle-Zélande) et M. Georges Evrard (Belgique) en qualité de Présidents des Comités I et II et du Comité de vérification des pouvoirs, respectivement, sont également acceptées.

Le Sheikh Faleh Bin Nasser Al-Thani prend ensuite la présidence et déclare la séance close à 16 h 30.